# **Ordonnance de prévention : Ambulancier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents de la route :

* Faire des pauses régulières en cas de conduite prolongée
* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Respecter le code de la route et notamment le port de la ceinture de sécurité
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

Protégez-vous des agents biologiques :

* Ne pas porter de bijoux aux mains pendant le travail
* Changer de tenue de travail en cas de tenue souillée
* Laver et désinfecter systématiquement les équipements après utilisation
* Porter des gants à usage unique si risque de contact avec sang ou liquide biologique
* Prendre connaissance du protocole AES (Accident d'Exposition au Sang)
* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Laver, désinfecter et protéger toute plaie
* Se laver les mains et/ou les désinfecter régulièrement

Protégez-vous des TMS :

* Utiliser les réglages du poste de conduite (siège, volant, rétroviseurs...)
* Utiliser les aides à la manutention de la personne

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 23/06/2025